



**ATELIER DE REFLEXION SUR  
L'ENREGISTREMENT DES FAITS DE  
DECES ET LEUR COMMUNICATION A  
LA COMMISSION ELECTORALE  
INDEPENDANTE EN VUE DE LA  
REVISION DE LA LISTE ELECTORALE**

**MOT D'OUVERTURE DE**

**M. COULIBALY-KUIBIERT IBRAHIME**

**Président de la Commission Electorale**

**Indépendante**

Yamoussoukro, le 07 mai 2024

Monsieur le Ministre-Gouverneur du District Autonome de Yamoussoukro,

Madame et Messieurs les Vice-Présidents,

Monsieur le Secrétaire Permanent,

Messieurs les Secrétaires Permanents Adjoints,

Mesdames et Messieurs les Commissaires Centraux,

Mesdames et Messieurs les Préfets de Régions,

Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets,

Monsieur le Maire de Yamoussoukro,

Mesdames et Messieurs les Maires,

Mesdames et Messieurs les Représentants des ministères (Justice et Droits de l'Homme, Intérieur et Sécurité, Finances et Budget),

Mesdames et Messieurs les Représentants des structures techniques invitées,

Monsieur le Directeur de Cabinet du Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI),

Monsieur le Secrétaire Général de la CEI,

Messieurs les Conseillers Techniques,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers amis de la Presse,

Je voudrais, à l'entame de mes propos, saluer la présence de toutes les personnalités présentes qui ont répondu favorablement à notre invitation.

Permettez-moi de saluer Monsieur le Ministre-Gouverneur qui nous manifeste toujours sa présence fidèle toutes les fois que nous nous sommes retrouvés ici à Yamoussoukro.

Je veux remercier aussi le Maire de Yamoussoukro, également participant, de nous accueillir dans sa belle cité et des dispositions qu'il a prises pour notre séjour.

Je veux saluer particulièrement les représentants de tous les ministères ici présents, de Mesdames et Messieurs les Membres du Corps préfectoral et les Elus locaux qui ont fait le déplacement.

Nous exprimons notre gratitude aux représentants de l'Office National de l'Etat Civil et de l'Identification (ONECI), des partenaires techniques IDEMIA et Universal Technology (UNITECH).

Merci de nous apporter votre expertise, par votre participation à cet atelier.

### **Mesdames et Messieurs,**

Comme vous le savez, l'organisation des élections sénatoriales partielles des 02 et 23 décembre 2023, a mis fin au premier cycle électoral de notre mandature en tant que nouvelle Commission Electorale Indépendante (CEI), mise en place le 30 septembre 2019.

Dans l'ensemble, et de l'avis tous les observateurs avisés et crédibles, ces différents scrutins se sont bien déroulés.

C'est l'occasion, pour la CEI, de réitérer toute sa gratitude à tous les acteurs pour leur coopération, leur contribution et leur implication qui ont permis ces résultats qui nous honorent.

## Mesdames et Messieurs,

Le cycle électoral, comme tout cycle, se caractérise par son enchaînement ou son renouvellement permanent, de sorte que la fin de l'un annonce immédiatement le début du prochain.

C'est dans cette dynamique que la Commission Electorale Indépendante a procédé, récemment, à l'évaluation des dernières opérations organisées en 2022-2023 pour se préparer au futur cycle.

Cette évaluation, tenue au cours d'un atelier interne organisé du 06 au 08 mars 2024, a permis :

- de revisiter nos propres pratiques avec du recul,
- de prendre en compte les recommandations pertinentes des structures que nous avons accréditées pour observer nos différentes opérations et
- d'apprécier objectivement la mise en œuvre des recommandations issues des ateliers-

bilan des opérations antérieures organisées par notre Institution.

A la suite de cette activité, la CEI s'attelle activement aux activités préparatoires aux prochaines opérations.

### **Mesdames et Messieurs,**

La Commission Electorale Indépendante poursuit sereinement, et déroule de façon responsable, sa mission et ses attributions.

Dans cette optique, le nouveau cycle débutera par l'opération de révision très prochaine de la liste électorale.

Et, Conformément aux dispositions légales, la mise à jour de la liste électorale est faite pour tenir compte des mutations intervenues dans le corps électoral.

Le présent atelier s'inscrit dans le cadre de la préparation de cette opération qui a vocation à constituer le corps électoral pour les élections de 2025.

Autant dire que l'enjeu est important puisqu'il s'agit d'établir la liste des ivoiriens autorisés à

prendre part à l'exercice de la souveraineté, au vote, pour dire simplement les choses.

Cette liste doit être inclusive, sincère, constituée dans le respect des lois, règlements et des standards internationaux qui régissent la matière. Elle doit être incontestable. Tels sont les objectifs poursuivis par la CEI.

A cet égard, vous vous souviendrez que par le passé, la dernière RLE conduite sur les années 2022-2023, a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment de la part de certains partis politiques de l'opposition. Ceux-ci dénonçaient, entre autres, la présence sur la liste électorale, de nombreux électeurs décédés qui auraient dû être radiés, conformément au Code électoral.

Répondant à cette préoccupation, sans nier la présence d'électeurs décédés sur la liste électorale, la CEI avait pris le temps d'expliquer aux acteurs politiques, qu'en la matière, les traitements par elle effectués étaient en réalité parfois tributaires de l'action d'autres Administrations et des contraintes sociologiques rendant difficile la captation des faits de décès.

De fait, de nombreux décès ne sont malheureusement pas systématiquement déclarés à l'Etat-civil ; et lorsqu'ils sont déclarés, l'information correspondante ne parvient ensuite pas toujours à la CEI par les voies autorisées.

**Mesdames et Messieurs,**

**Chers participants,**

Lors de la dernière opération de révision, la CEI a sollicité du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, par lettre en date du 14 octobre 2022, la mise à sa disposition, par les Officiers d'Etat civil, le 10 janvier 2023 au plus tard, de la liste des personnes de nationalité ivoirienne, âgées de 18 ans et plus, décédées sur la période 2020-2022 et enregistrées dans leur Registre. Cette liste devait être transmise sous format électronique (fichier Excel à renseigner et transmettre, par mail);

A fin février 2023, soit plus d'un mois après la date butoir du 10 janvier 2023, 78 Circonscriptions d'Etat civil, soit 11,30 % environ des 690 Circonscriptions d'Etat civil fonctionnelles avaient transmis leurs fichiers



renseignés à la CEI ; fichiers comportant 1 260 personnes présumées décédées au total.

Toute l'opportunité de la tenue de la présente rencontre se trouve résumée dans la situation que nous venons de décrire.

Au cours de ces moments d'échanges, nous répondrons donc à deux questions :

1) Comment améliorer la remontée des données relatives aux électeurs décédés ?

2) Comment augmenter significativement le taux de radiation des électeurs décédés ?

Qui mieux que les Officiers de l'Etat civil pour répondre à ces questions et nous proposer des solutions concrètes.

Nous attendons que toutes les difficultés et contraintes des Officiers d'Etat civil soient exposées afin que des recommandations pertinentes et pratiques y soient trouvées.

Vous serez appelés à prononcer, à ma suite, deux communications portant sur le sujet suivant : « Enregistrement des faits de décès par les Officiers d'Etat civil et mise à disposition de l'information : réalité, défis et solutions ».

A la faveur de ces communications, nous attendons de vous l'identification des difficultés éprouvées pour la remontée des données dont vous disposez ainsi que des propositions pour faire face à celles-ci, de sorte que, par ailleurs, la CEI puisse pleinement assumer la mission que le Constituant et le législateur lui ont confiée.

Avant vous, un consultant en collecte de données d'Etat civil, régulièrement sollicité par le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité et le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, nous fera une présentation sur « *la compilation des données des registres de décès : méthodologie et contraintes* ».

## **Mesdames et Messieurs,**

Le présent atelier se veut une séance de travail technique et pratique.

Vous remarquerez que, dans cette salle, nous avons pris le soin de réunir des sachants et des opérationnels afin d'explorer les solutions immédiates susceptibles d'améliorer les modalités de révision de la liste électorale.

Nous contribuerons ainsi à atteindre l'objectif du renforcement de la fiabilité de notre fichier électoral et à apaiser les protagonistes politiques.

J'attends, donc, de l'ensemble des participants, des échanges fructueux et des recommandations pertinentes.

Sur ces mots, je déclare ouvert le présent Atelier de réflexion sur l'enregistrement des faits de décès et de leur communication à la Commission Electorale Indépendante en vue de la révision de la liste électorale.

**Je vous remercie.**